



Documents d'inscription aux "Ateliers de Théo"

"Les Ateliers de Théo" sont un lieu de pratique régulière des échasses, et sont organisés par la Compagnie Théo SURPATT. Ils sont encadrés par des échassiers confirmés et proposent des séances de qualité, incluant préparation physique, conseils techniques et artistiques.

Les participants dûment inscrits s'engagent tacitement au respect du Règlement Intérieur des "Ateliers de Théo". Ils acceptent naturellement les remarques effectuées par les encadrants. Si le participant est mineur, son inscription engage également son responsable légal au respect de ce Règlement Intérieur.

Pièces nécessaires à l'inscription :

Fiche de Renseignements complétée lisiblement (attention notamment aux adresses mail !)

Autorisation "Droit à l'image"

Fiche médicale

Certificat médical d'aptitude à la pratique des échasses

Justificatif d'assurance en responsabilité civile

Justificatif de Quotient Familial uniquement dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier du tarif réduit

Tarifs :

Pour une personne, 1 atelier de 2h par semaine : 150 € (dont 5€ d'adhésion)

Si une seconde personne de la même famille participe à un atelier, ou si la première personne justifie d'un QF inférieur à 900, tarif 125 € (dont 5€ d'adhésion)

Pratique d'un atelier supplémentaire : 100 € par personne.

Un paiement échelonné est possible.

Une assurance spécifique à la pratique des échasses est comprise.

Horaires :

Les ateliers ont lieu de septembre à juin, hors vacances scolaires :

les mardis de 18h à 20h au gymnase de Grangeneuve,

les mercredis de 13h30 à 15h30 au gymnase du Bouquet.